

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE DE L'ASSAINISSEMENT
N°23-04**

Séance du 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-sept Janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence du Maire,

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	11	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

M. BONIN Gérard, Mme CHAPPAZ Aurélie, Mme CHAUVET Anne-Marie, Mme DEGIRAL Laurence, M. DELIGEARD Arnaud, M. DESBOUIS Serge, M. GILLES Xavier, Mme LEBRE Amélia, M. MONNET Jérôme, Mme PELLETIER Emeline, M. VIGNE Olivier

Procuration(s) :

M. CHASSAGNE Jean-François donne pouvoir à M. MONNET Jérôme, M. MAIRE Pierre donne pouvoir à M. BONIN Gérard

Étai(en)t absent(s) :

M. DEVILLARD Claude

Étai(en)t excusé(s) :

M. CHASSAGNE Jean-François, M. MAIRE Pierre

Date de la convocation
20 janvier 2023

Date d'affichage
20 janvier 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

31 janvier 2023

et publication du

31 janvier 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GILLES Xavier

BUDGET ASSAINISSEMENT EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU TRESORIER
--

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**vu le rapport de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du tressorier, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à TRETEAU

Monsieur le Maire DELIGEARD Arnaud

